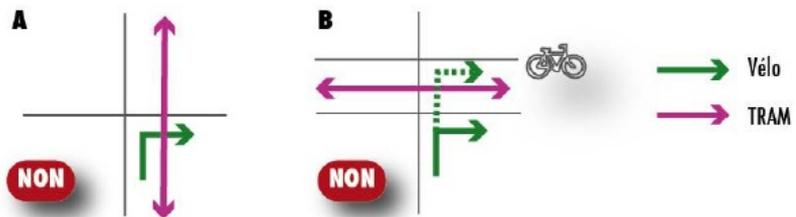




## Grand Dijon

### Les « Cédez-le-Passage Cyclistes Aux Feux » : de l'exception à la règle



1 des 5 configurations d'exception identifiées à la généralisation des double-sens cyclables

La refonte du code de la route vers le code de la rue en 2008 a rendu possible l'instauration d'une réglementation permettant aux vélos de franchir le feu rouge dans certaines configurations. La mise en œuvre relève du pouvoir de police des Maires après analyse locale des configurations du terrain.

Notre mission a visé à assister les techniciens et à convaincre les élus sur un principe de mise en œuvre de ce dispositif à l'échelle du Grand Dijon.

Nous appuyant sur un parangonnage des stratégies mises en œuvre dans différentes agglomérations, nous avons identifié qu'il était possible de largement généraliser le dispositif (son caractère sécuritaire reposant notamment sur sa large pénétration du territoire), seules 5 configurations-types étant exclues.

En définitive sur 151 carrefours à feux dans la ville-centre, 206 panneaux ont été apposés, environ 50 % des mouvements théoriquement possibles ont ainsi été facilités dès cette première phase de déploiement.

Mise en place des « Cédez-le-Passage aux Feux » dans l'agglomération dijonnaise

Maitre d'ouvrage  
Grand Dijon